



COVID-19 et Congrès 2020

Questions & Réponses

congres2020.ca/nouveau-coronavirus-covid-19-et-congres-2020

Dernière mise à jour le 25 mars 2020

Q. Quelle est la politique de remboursement?

R. La date limite de remboursement, initialement prévue le 15 avril, a été reportée au 30 avril 2020 et la Fédération annule les frais de gestion de 25 \$. Vous n'avez pas besoin de nous envoyer un courriel si votre association a annulé sa participation au Congrès. Nous allons traiter les remboursements des frais d'inscription individuels le plus rapidement possible et vous envoyer un courriel de confirmation. Le remboursement des frais de conférence d'association sera géré au cas par cas, en collaboration avec les associations.

Q. Puis-je obtenir un remboursement pour mes frais de déplacement à destination de London, en Ontario?

R. **Compagnies aériennes** – Jusqu'à présent, les compagnies aériennes n'offrent pas de remboursement ni de frais de modification réduits pour les vols prévus aux alentours des dates de Congrès. La Fédération recommande aux congressistes d'attendre avant d'annuler leurs billets d'Air Canada ou de West Jet puisque celles-ci publient de nouvelles lignes directrices tous les jours.

En date du 23 mars, les frais de modification et les frais de pénalité habituels s'appliquaient aux départs prévus après le 30 avril. Tant chez Air Canada que chez West Jet, les frais de modification d'un billet standard s'élèvent habituellement à 200 \$ plus les taxes, auxquels s'ajoute la différence dans le prix du billet, le cas échéant. Il est également possible d'annuler les billets et d'obtenir un crédit. Le crédit sera valide pour un voyage débutant dans l'année suivant la date de délivrance du billet original.

À l'heure actuelle, Porter a suspendu tous ses vols jusqu'au 1^{er} juin. En ce qui concerne les vols de retour après le 1^{er} juin, les frais de modification sont retirés pour toutes les réservations visant les 12 prochains mois. Un crédit sera porté au dossier et devra être utilisé dans les 12 mois suivant la date de réservation originale.

VIA Rail – Les congressistes peuvent annuler leur réservation à tout moment avant la date prévue de leur départ, afin d'obtenir un remboursement complet sans frais de service, peu importe la date à laquelle ils ont réservé. Cela comprend tous les voyages jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement et tout voyage après le 31 mai 2020 si le trajet aller se fait au plus tard le 31 mai 2020.

Nous invitons les congressistes à consulter régulièrement les sites Web suivants pour se tenir au fait des dernières nouvelles :

Air Canada : <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/book/travel-news-and-updates/2020/covid-19.html>

West Jet : <https://www.westjet.com/fr-ca/info-voyage/coronavirus>

Porter : <https://www.flyporter.com/fr-ca/travel-information/travel-alerts-and-advisories>

VIA Rail : <https://www.viarail.ca/fr/information-avis-voyageurs>



Q. Comment puis-je annuler mon hébergement pour le Congrès?

R. Hôtels – La plupart des hôtels offrent un remboursement complet si le séjour est annulé au moins sept jours avant la date d'arrivée, à moins que la réservation n'ait été effectuée au moyen d'un site de réservation d'hôtels comme Expedia, auquel cas les congressistes doivent communiquer directement avec l'hôtel. Nous suggérons fortement aux congressistes d'examiner les modalités de leur réservation, car celles-ci diffèrent beaucoup d'un hôtel à l'autre.

Résidences de l'Université Western – Les frais de gestion de 25 \$ sont annulés.

Q. J'ai reçu un financement de la Fédération pour participer au Congrès 2020. Vais-je toujours recevoir ce financement maintenant que le Congrès est en ligne?

R. Nous contacterons tous les bénéficiaires qui ont reçus des fonds avec plus d'informations.

Veillez visiter congres2020.ca/nouveau-coronavirus-covid-19-et-congres-2020 pour les dernières mises à jour.